



## Bien vivre aux Allues

### ORGANISER UN SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS COMME OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

<b>Contexte et constat</b>	<p>Depuis 20 ans, l'aménagement du territoire a intégré une gestion économe du foncier dans ses modèles de développement.</p> <p>La Loi climat et résilience du 21 août 2021 accélère le processus et fixe comme objectif le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols pour 2050. Ce n'est pas l'arrêt des projets ou des constructions mais une logique de compensation et de recyclage foncier qui s'affirme. C'est une trajectoire vers le ZAN qu'il convient d'adopter avec une première étape de -50% de consommation de 2021 à 2031 (par rapport à la période 2011-2021).</p> <p>Pour sa part, le SCOT prévoyait déjà environ 30% de réduction de la consommation d'espace par rapport à la consommation 2000-2013. Le SCOT devra intégrer spécifiquement les objectifs réglementaires liés à la ZAN d'ici 2026.</p>		
<b>Description</b>	<p>En charge du SCOT et en application de la loi Climat et Résilience qui fixe une trajectoire pour la gestion économe du foncier, l'APTV propose d'assurer un suivi annuel et a minima triennal de l'artificialisation des sols jusqu'en 2031. Ce suivi permettra d'éclairer les communes et de servir d'outil d'aide à la décision pour choisir les projets qui seront les moins consommateurs de foncier et mettre en place des actions opérationnelles visant à intervenir en matière de renouvellement urbain.</p> <p>L'action s'organisera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un référentiel et d'une méthode commune sur la Tarentaise d'observation (en lien avec le cadre réglementaire),</li> <li>- Définition de l'état de la consommation entre 2011 et 2021 et des objectifs à 2031,</li> <li>- Recueil et transmission des données par les communes,</li> <li>- Compilation, traitement et analyse par le SCOT pour intégrer ces données dans la planification de l'aménagement du territoire (PLU notamment et urbanisme opérationnel de projet),</li> <li>- Identification des potentiels de renaturation, densification et recyclage foncier par les communes.</li> </ul>		
<b>Pilote</b>	APTV (opérateur du SCOT) 	<b>Partenaires</b>	Commune des Allues 





## Bien vivre aux Allues

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	<b>Montant Global</b> : le montant de l'action dépendra des référentiels et méthodologies stabilisées. Il sera précisé ultérieurement. Dans l'attente, valorisation du temps de travail de l'APTV (10% d'ETP) et des services urbanismes des communes.			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	/	A préciser	A préciser	A préciser
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
Budget observatoire SCOT APTV	A préciser	A préciser	A préciser	
Moyens humains	Cheffe de projet SCoT APTV : observatoire et suivi Chargé d'urbanisme communal : recueil et transmission des données			
Risques identifiés	Cadre réglementaire encore en construction : la méthodologie d'observation peut changer.			
Actions liées	Articulation avec la révision générale du PLU (action 4.1.1)			
Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	<p>L'action propose un outil au service des communes, sur la base duquel il s'agira ensuite de mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire la consommation des espaces naturels. Cela peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une politique foncière et un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de la communauté de communes pour disposer des outils d'action en faveur notamment de l'habitat permanent,</li> <li>- Encadrer, à travers le PLU, le développement touristique et la résidence secondaire, premier consommateur de foncier,</li> <li>- Développer une politique de contractualisation avec les promoteurs (convention montagne).</li> </ul>			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
		Méthodologie à l'échelle du SCoT  Suivi ZAN et suivi annuel projets (commune)  Chiffrage conso 2011-2021	Poursuite suivi ZAN et projets (commune)  Rapport de suivi par commune et définition cible 2031	Poursuite suivi ZAN  Suivi annuel projets (commune)
Indicateurs de résultat	Suivi effectif des m <sup>2</sup> d'ENAF artificialisés annuellement ou triennalment A titre indicatif dans un premier temps, suivi annuel du nombre de projets réalisés sans consommation (en renouvellement urbain) par rapport au nb de projets qui consomment.			
Info / Focus carbone	/			